PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Montauban, le 31 mai 2021

Communiqué de presse

Situation sanitaire préoccupante en Tarn-et-Garonne

Situation sanitaire dans le département :

Suivi des indicateurs virologiques de Santé Publique France sur la période du 22/05 au 28/05

Taux d'incidence tous âges	> seuil d'alerte	65 ans et +	75 ans et +
91.4/100 000	50	34	32.6
Taux de positivité tous âges	< seuil d'attention		
3 %	5,00 %	1.5 %	1,20 %
Bulletin d'information COVID19 ARS – 31 mai 2021			
34		Hospitalisations en cours	
12		Hospitalisation en soins critiques	

Le taux d'incidence dans le département de Tarn-et-Garonne est désormais le plus élevé de la région Occitanie à 91.4 pour 100 000 habitants avant le département de Haute-Garonne (84.5/100 000) et ne tend plus à baisser de manière régulière.
Ce constat s'observe particulièrement chez les classes d'âge 10-20 ans et 20-30 ans qui sont de nouveau en augmentation avec des taux d'incidence respectivement à 152.7 et 161.1/100 0000.

Le respect des gestes barrières et des jauges dans les établissements recevant du public est indispensable pour poursuivre le déconfinement progressif.

Pour en savoir plus, un simulateur a été mis en place sur le site du gouvernement https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus avec le calendrier et les modalités de réouverture (jauge, protocole, règles...) propres à chaque établissement ou activité.

Télécharger le dossier de presse :
Dossier de presse - Le détail de la réouverture des établissements recevant du public (mai 2021)

Bureau de la communication interministérielle
pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr
05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18
2, allée de l'Empereur - 82000 Montauban

Fin de l'état d'urgence sanitaire

En effet, l'état d'urgence sanitaire prend fin le 1er juin. Dès le 2 juin 2021, le département basculera dans le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire qui repose sur des lois distinctes. Un nouveau décret sera donc édicté afin de tenir compte de ce changement de base légale.

Dans ce contexte, et si la situation sanitaire l'exige, le préfet de département a le pouvoir de prendre des mesures territorialisées pouvant revenir aux précédentes étapes du déconfinement.

Renforcement des contrôles :

Au regard de cette situation, à la demande de la préfète de Tarn-t-Garonne, les forces de sécurité intérieure continueront d'effectuer des contrôles afin de veiller au respect :

- de l'horaire du couvre-feu fixé à 21h00,

- des règles de fermeture des établissements recevant du public notamment restaurants et débits de boissons en fin de journée en portant une attention particulière aux établissements qui ne ferment pas à 21h00 et/ou ne respectent pas les jauges et les règles de distanciation sur les terrasses. Il est rappelé aux propriétaires des établissements recevant du public que l'affichage des jauges est obligatoire.

- des rassemblements sur la voie publique qui ne doivent pas dépasser 10 personnes et dont les participants doivent respecter strictement les gestes barrières (distanciation sociale, port du masque)

Des contrôles ont eu lieu durant tout le week-end et se poursuivront dans les jours qui viennent pour s'assurer du bon respect des règles et lutter contre les comportements irresponsables.

Vaccination dans le département :

A ce jour, plus de 140 400 personnes ont été vaccinées en cumulé dans le Tarn-et-Garonne, dont près de 50 000 ont reçu les deux injections.

A compter du 31 mai la vaccination est ouverte à tous les Français de plus de 18 ans.
Ceux -ci peuvent ainsi réserver un créneau de vaccination sur www.santé.fr ou sur les sites de prise de rendez–vous en ligne.

Toutes les informations sur https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Plus d'informations sur le site de la préfecture : https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr